

les rapports

n° 2003-0210-01

décembre 2003

Soutenance d'un projet de jumelage avec la Roumanie dans le domaine des transports



CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Rapport n° 2003-0210-01

Soutenance d'un projet de jumelage avec la Roumanie dans le domaine des transports

Développement de la capacité administrative
du ministère roumain des transports, de la construction et du tourisme
dans le domaine du transport

(Compte-rendu de mission)

établi par

Pierre DEBEUSSCHER,
inspecteur général de l'équipement

Destinataire

Le Directeur des affaires économiques et internationales



note à l'attention de

ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme
et de la Mer



conseil général
des Ponts
et Chaussées

Le Vice-Président

Monsieur le Directeur
des affaires économiques et internationales

La Défense, le **23 DEC. 2003**

Référence : 2003-0210-01

Vous avez souhaité que le Conseil général des ponts et chaussées désigne l'un de ses membres pour assurer la fonction de chef de projet pour un « **jumelage-phare** » avec la Roumanie dans le domaine des transports.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de mission établi par **M. Pierre DEBEUSSCHER**, inspecteur général de l'équipement.

Claude MARTINAND

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 62 62
mél . Cgpc-vp
@equipement.gouv.fr

Diffusion du rapport n° 2003-0210-01

- le directeur du Cabinet du ministre de l'équipement, des transports,
du logement, du tourisme et de la mer 2 ex
- le directeur du Cabinet du secrétaire d'Etat aux transports et à la mer 2 ex
- le directeur du Cabinet de la ministre déléguée aux affaires européennes 2 ex
- le secrétaire général du SGCI 1 ex
- le directeur des affaires économiques et financières (ministère des affaires étrangères) 1 ex
- le président de la 4^{ème} section 2 ex
- M. DEBEUSSCHER 1 ex
- archives CGPC 1 ex

SOUTENANCE D'UN PROJET DE JUMELAGE AVEC LA ROUMANIE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS.

Développement de la capacité administrative du Ministère roumain des transports, de la construction et du tourisme dans le domaine du transport.

Compte-rendu de mission.

Dans le cadre des opérations menées sur financements PHARE en vue d'améliorer la capacité administrative de la Roumanie avant son adhésion à l'Union européenne, la Commission européenne a lancé, le 15 juillet 2003, un appel à candidatures auprès des Etats membres pour la réalisation d'un projet de jumelage visant à développer la capacité administrative du Ministère des transports, de la construction et du logement dans le domaine des transports.

Prévu pour durer 12 mois et doté d'un financement d' 1, 5 millions d'euros, ce projet avait pour but :

- d'améliorer l'efficacité des services du ministère et des organismes techniques placés sous son autorité dans la mise en œuvre de l'acquis communautaire relevant du domaine des transports,
- d'améliorer la qualité des procédures de planification, de programmation, d'organisation et de mise en œuvre des programmes d'infrastructures de transport cofinancés par l'Union européenne,
- de développer une politique de formation des personnels du ministère et des organismes techniques rattachés en vue d'améliorer les compétences individuelles et collectives au sein de cette administration.

Les manifestations d'intérêt des Etats membres candidats à la réalisation de ce jumelage devaient être communiquées à la Commission européenne le 8 septembre 2003 au plus tard.

1- l'établissement d'une manifestation d'intérêt française.

La DAEI ayant demandé au CGPC qu'un de ses membres soit désigné comme chef de projet en vue de répondre à cet appel à candidature, j'ai été chargé de préparer la manifestation d'intérêt du METLMT et de la soutenir, par décision du 04 septembre 2003 du Vice Président du CGPC (**annexe I**).

Le texte de la manifestation d'intérêt, préparée avec l'appui de la DAEI et de la DPSM, est joint (**cf. annexe II**).

Deux autres Etats membres, l'Italie et l'Espagne ont également répondu à l'appel à candidatures.

La réunion de soutenance du projet a eu lieu le 15 septembre 2003, au siège de la Délégation de la Commission européenne à Bucarest, sous la présidence de la responsable du pôle « infrastructures » de la Délégation et en présence de représentants du Ministère roumain des transports, de la construction et du tourisme. Notre délégation comportait, outre moi-même, M. Jean-Robert VAUX et M. Patrice EYRAUD, en tant que conseillers préadhésion proposés, Mme Isabelle HURDUBAE (DAEI) et M. Luc ROUDIE, Adjoint du Conseiller commercial à Bucarest.

Une présentation sous power point résumant les points principaux de la manifestation d'intérêt y a été faite (**cf. annexe III**).

Des informations recueillies ultérieurement sur l'évaluation des manifestations d'intérêt concurrentes et des présentations orales des projets, il ressortait que le projet français était largement supérieur aux deux autres, mais que nous aurions manifesté une moindre volonté de coopération dans le cadre d'un consortium que notre concurrent espagnol, qui aurait affirmé sa complète disponibilité à coopérer avec un autre concurrent, permettant ainsi au bénéficiaire désigné du projet responsable de l'évaluation (la Direction générale des relations financières extérieures du MTCT) de placer les projets à un niveau technique équivalent, mais de nous pénaliser sur ce point, en avantagéant du même coup le concurrent espagnol.

Cette évaluation a été contestée par la Délégation de la Commission européenne et même au sein du MTCT avec refus de cosignature du procès-verbal par le représentant de la Direction générale de l'Intégration européenne, tandis que notre Ambassadeur faisait savoir au Ministre et à son Secrétaire d'Etat que nous n'ignorions rien de leur intention de favoriser la candidature espagnole.

2- la notification de la sélection roumaine : un consortium franco-espagnol ; le METLMT partenaire associé.

La Délégation de la Commission européenne a finalement notifié le 25 septembre la décision de sélection du Ministère roumain des transports, de la construction et du tourisme qui avait retenu l'Espagne comme partenaire principal et la France comme partenaire associé du jumelage, en approuvant au surplus une structure de jumelage comportant deux conseillers préadhésion espagnols et un français (**cf. annexe IV**).

Elle demandait d'autre part aux deux Etats membres de lui faire connaître le 29 septembre s'ils étaient d'accord pour agir en commun dans le cadre du consortium proposé et de participer à une réunion de travail qu'elle organisait avec le Ministère roumain en vue d'organiser le travail de préparation de la convention de jumelage. Initialement fixée au 1^{er} octobre, cette réunion devait en fait se tenir le 10 octobre.

Dès réception de la notification, j'ai fait part au chef de projet espagnol, M. Alejandro HUERTA, au Ministère du Fomento, de mes propositions pour le montage du consortium dont nous souhaitions qu'il soit équilibré et je lui demandais de me faire part à son tour de ses vues. (**cf. annexe V**).

Faute d'avoir reçu une réponse de sa part avant l'expiration du délai imparti par la Délégation européenne, j'ai fait parvenir le 30 septembre au Chef de la Délégation de la Commission européenne en Roumanie, M. Jonathan SCHEELE une lettre, dont les termes ont été préparés en relation avec la DAEI - Affaires internationales, et par laquelle était affirmée la disponibilité de principe du METLMT à travailler dans le cadre du consortium (**cf. Annexe VI**).

Celle-ci a été immédiatement retransmise par la Délégation de la Commission européenne à ses correspondants du Fomento avec une invitation pressante à celui-ci de répondre à son tour dans les plus brefs délais.

A l'exception cependant d'un simple mail espagnol du 1^{er} octobre m'informant que des éclaircissements étaient demandés à la Délégation de la Commission européenne et que la position espagnole nous serait communiquée au vu de ces informations, aucun contact n'a pu être établi avec le chef du projet espagnol avant la réunion du 10 octobre à Bucarest.

Il était devenu notoire à ce moment que les ministres roumain et espagnol s'étaient entendus pour que le jumelage soit confié au Ministère du Fomento et que l'absence d'une réponse de celui-ci était purement dilatoire et visait à provoquer notre retrait du projet.

Le SGCI a été informé le 6 octobre des difficultés apparues tant du côté roumain que du côté espagnol (**cf annexe VII**) et il a fait part à une délégation du Ministère roumain de l'Intégration européenne qui était en visite à Paris les 9 et 10 octobre de nos regrets sur la manière dont l'affaire était conduite du côté roumain.

3- la réunion du 10 octobre.

Convoquée par la Délégation de la Commission européenne pour préparer le projet de convention de jumelage dans le cadre du consortium proposé par la décision roumaine notifiée le 25 septembre, la réunion a en fait apporté la confirmation que le Ministère du Fomento refusait la structure proposée.

Le chef de projet espagnol, M. HUERTA, a en effet rapidement déclaré que la proposition espagnole constituait un tout dont les éléments étaient indissociables et qu'il était mandaté par ses autorités pour refuser l'organisation du jumelage sous la forme d'un consortium ainsi que la présence dans la structure de jumelage d'un conseiller préadhésion français. Tout au plus pouvait-il s'engager à recourir à des experts à court terme français sur quelques actions et à accepter qu'un expert moyen terme français, auquel seraient allouées 8 semaines de séjour sur place, intervienne pour préparer trois ou quatre séminaires relatifs à des sujets relevant de la mise en œuvre de l'acquis « transport » confiés à des experts court terme à désigner par nous.

J'ai alors fait savoir que cette proposition, qui représentait au total un volume de 6% des activités du jumelage, était inconvenante et inacceptable, car contraire aux termes de la décision roumaine du 25 septembre. Aucun accord ne pouvant être convenu entre les partenaires désignés, il appartenait dès lors au Ministère roumain des transports, de la construction et du tourisme de faire savoir s'il entendait confirmer ou non sa sélection du 25 septembre.

Après avoir consulté ses autorités ainsi que le Ministère de l'intégration, la représentante du MTCT chargée du jumelage à la Direction générale des relations financières extérieures a indiqué que la décision du 25 septembre serait remplacée par une nouvelle décision confiant la réalisation du jumelage au seul partenaire espagnol.

Il a été rendu compte de cette réunion par un télégramme diplomatique du 13 octobre , dont le Ministère a été destinataire.

La nouvelle décision a été notifiée par la Délégation de l'Union européenne le 20 octobre (**cf. annexe VIII**).

4- suites.

Le projet de convention de jumelage a été en définitive approuvé par la Commission (DG Elargissement) le 30 novembre 2003 après un premier refus de cette dernière.

Il est à noter qu'il n'a pu aboutir qu'avec un appui rédactionnel déterminant du pôle « infrastructures » de la Délégation de la Commission européenne en Roumanie.

Pierre DEBEUSSCHER.

ANNEXES.

Annexe n° 1 : lettre de mission.

Annexe n° 2 : manifestation d'intérêt française.

Annexe n° 3 : présentation du projet français

Annexe n° 4 : notification de la sélection (25 septembre)

Annexe n°5 : lettre au chef de projet espagnol (26 septembre)

Annexe n° 6 : lettre au Chef de la Délégation de la Commission européenne en Roumanie

Annexe n° 7 : message au SGCI

Annexe n° 8 : notification de la sélection (20 octobre)



note à l'attention de

ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme
et de la Mer



conseil général
des Ponts
et Chaussées

Le Vice-Président

Monsieur Pierre DE BEUSSCHER,
inspecteur général de l'équipement

La Défense, le - 4 SEP. 2003

Référence : 2003-0210-01

La direction des affaires économiques et internationales (sous-direction des actions internationales) a demandé au Conseil général des ponts et chaussées que l'un de ses membres soit désigné comme chef de projet pour un « jumelage-phare » avec la Roumanie dans le domaine des transports.

Je vous confie cette mission qui est enregistrée sous le n° 2003-0210-01 dans le système de gestion des affaires du CGPC.

Conformément à la procédure en vigueur, je vous demande d'adresser votre rapport de fin de mission au président de la 4^{ème} section et de m'en faire parvenir simultanément un exemplaire, aux fins de transmission au directeur des affaires économiques et internationales.

Claude MARTINAND

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 62 62
mél. Cgpc-vp
@equipement.gouv.fr

Copies : M. le Président de la 4^{ème} section
M. le Secrétaire de la 4^{ème} section



note pour

ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme
et de la Mer



conseil général
des Ponts
et Chaussées

Le Vice-Président

Monsieur le Directeur
des affaires économiques et internationales

à l'attention de
Monsieur Philippe GRATADOUR,
Sous-Directeur des actions internationales

La Défense, le - 4 SEP. 2003

Référence : 2003-0210-01

Vous avez souhaité que le Conseil général des ponts et chaussées désigne l'un de ses membres pour assurer la fonction de chef de projet pour un « jumelage-phare » avec la Roumanie dans le domaine des transports.

Je vous informe que j'ai désigné M. Pierre DEBEUSSCHER, inspecteur général de l'équipement, pour effectuer cette mission.

Claude MARTINAND

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 62 62
mél. Cgpc-vp
@equipement.gouv.fr



SGCI

SGCI

PREMIER MINISTRE
COMITÉ INTERMINISTÈRAL
POUR LES QUESTIONS
DE COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
Secrétaire général

2, boulevard Diderot
75372 Paris CEDEX 12
Tél : 01 44 87 74 74
Fax : 01 44 87 12 59

TSE

Expéditeur

Nom : George CANTON-BACARA

Point de contact national pour la coordination des actions de coopération institutionnelle et administrative

Téléphone : 01.44.87.13.10

Télécopie : 01.44.87.16.45

MéI : george.canton-bacara@sgci.gouv.fr

Si mauvaise réception appeler le 01.44.87.13.58

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 11

TELECOPIE

Paris, le 15 juillet 2003

fax. 6828

M. Butruille -

De la part de
Ph. Gratacour

Observations

OBJET : Jumelages Phare 2001 - ROUMANIE -

P.J. : Fiche projet RO/01/IB/TR/03

La manifestation d'intérêt est à transmettre au SGCI avant le lundi 8 septembre 2003, délai de rigueur.

La Commission demande à recevoir les manifestations d'intérêt le plus rapidement possible.

La présentation des offres aura lieu à Bucarest le 15 septembre 2003. La Commission souhaite que ce projet soit mis en place le plus rapidement possible : date limite de déboursement le 30 novembre 2004, ce qui induit la conclusion de la convention de jumelage dans un délai très court. L'Etat membre sélectionné devra avoir finalisé la négociation avec les autorités roumaines, c'est-à-dire convention approuvée, pour la fin octobre.

603

Destinataires

AFFAIRES ETRANGERES, COOPERATION ET FRANCOPHONIE

- D.C.E. - Mme RAULIN
- DGCD - Mme DEBEUSSCHER

01.43.17.56.93
01.53.69.43.57

EQUIPEMENT, TRANSPORTS, LOGEMENT, TOURISME ET MER

DAEI - M. MOUSNIER-LOMPRE - M. EYRAUD
DTT - Mme LAGUNE

01.40.81.27.70 /82/
01.40.81.17.22 /46/

AMBASSADE DE FRANCE A BUCAREST

00.40.21.30.090

RP
M. VEYSSIERE

00.322.229.84.35 /87/

SGCI

M. GUILLOU

Twinning Project Fiche 2001
Romania-Ministry of Public Works, Transport and Housing

1. Basic Information

- 1.1 Number: RO0107.11
- 1.2 Title: "Improvement of Road Safety and Institutional Building in the field of transport"
- 1.3 Sector: Transport
- 1.4 Twinning component: RO01/IB/TR 03 Twinning for the development of the administrative capacity of the Ministry of Public Works, Transport and Housing in the field of transport", 1.5 M€, 12 months
- 1.5 Location: Romania

2. Objectives

2.1 Overall Objective:

- Building a competent group of civil servants to be able to take the obligations of membership at the accession time;
- Improvement of the Ministry Public Works, Transport and Housing information activity efficiency and transparency;
- Evaluation and enforcement of the institutions assuring the implementation of the *acquis communautaire*.

2.2 Project purpose:

- Develop competencies in EU accession issues, in particular to implement the *acquis communautaire* in the field of transport and prepare the ministry to modernise planning and programming procedures, project management, operating and maintenance of transport infrastructures under EU standards;
- Motivate and retain the best specialists from MPWTH;
- Develop a citizen-oriented ministry.

2.3 Accession Partnership and NPAA priority

NPAA 2002 - short-term priorities: "putting into effect training programs at both managerial and execution level in order to acquire the necessary capacity to enforce the *acquis communautaire* in the transport field";

NPAA 2002 - medium-term priorities: "continuation of the training programs at both managerial and execution level in order to acquire the necessary capacity to enforce the *acquis communautaire* in the transport field"

NPAA 2002 short and medium-term priorities: "Rehabilitation, modernisation, development of infrastructures, equipment and transport means"

AP 2002 - "Strengthen the institutional and administrative capacity of the bodies in charge of programming and managing funds for economic and

social cohesion, in line with the Structural Funds approach; in particular define the Managing and Paying Authorities; establish a clear division of responsibilities at national and regional level and improve the administrative capacity in terms of recruitment, career profiles and training. Ensure inter-ministerial co-operation".

3. Description

3.1 Background and justification:

In order to join the EU, Romanian Government must fulfil membership obligations by aligning and adopting the EU legislation on the public works, transport and housing. Romania also needs to create a professional group of civil servants with abilities in programming, monitoring, implementation and evaluation of projects/programs financed under the EC or other IFI's programmes and also by national financial resources.

The Ministry of Public Works, Transport and Housing was set up through the Government Decision no.3/2001, amended by the Government Decision no 606/2003. The ministry is a governmental body with responsibilities in defining the national policies for public works, transport and housing construction. In order to achieve its objectives for short and medium terms, to put into practice the sectorial strategies, the Ministry of Public Works, Transport and Housing must identify and retain key employees with competencies in:

- specific activities of the ministry;
- project and human resources management;
- business and communication skills;
- negotiations techniques for specific international contracts;
- knowledge of the best EU practice in the ministry's responsibility fields.

Moreover, on 28 March 2002, the Government approved the "Strategic Action Plan" prepared for the improvement of the administrative and implementation systems created for the management of the non-reimbursable funds granted by the European Union to Romania. This document contains an analysis of the present system existing for the implementation and monitoring of the PHARE funds and make recommendations regarding the measures which have to be taken to allow the implementation of the PHARE projects in optimal conditions and describe the steps for the preparation for EDIS.

The project aims to build the capacities for an efficient and effective human resources management in the public works, transport and housing sector and to create a suitable environment and culture, providing continuous development of people skills and improve organisational effectiveness to achieve its goals.

To have well trained people and to build them a sustained career, it is necessary to define a clear and comprehensive training policy within

the MPWTH, continuously assessing training needs and updating the policy accordingly.

The Ministry of Public Works, Transport and Housing is one of the most important ministry in Romania, representing the State authority in rail, road, air, maritime and inland waterways transport and public works fields. In this capacity, MPWTH intends to be more citizen oriented.

Within the ministry, the General Directorate for International Relations and European Integration is co-ordinating the transposition of the acquis and the accession negotiation process. The specialised general directorate for road, rail, air and maritime transport are in charge with the transposition of the specific acquis. Most of the legislation related to the transport sector has been harmonised with the EU legislation and now we passed to the implementation phase of the acquis communautaire. As the implementation phase seems to be the most difficult, that is why the implementing institution structures should be strengthened to be able to develop strategies, plans, working procedure, etc. A thorough analysis at the level of the institutions implementing the acquis communautaire - Romanian Register of Road Vehicles (RAR), Romanian Road Transport Authority (ARR), Romanian Naval Authority (RNA), Romanian Railways Transport Authority (AFER), Directorate of Civil Aviation (DAvC), Romanian Civil Aviation Authority (AACR) – as regards their organisation structure and training needs would be welcomed.

Ministry of Transport has delegated its authority in the field of motor vehicles to RAR as a specialised body through the Government Decree no. 768 dated on 08.11.1991. RAR is appointed to enforce the stipulation of the Ministry of Transport's Decision no. 566/01.08.2000 regarding the approval of the road vehicles for their admission in traffic. The traffic safety improvement of the vehicles is ensured by the provisions of the Government Ordinance no. 81 dated on 24.08.2000 defining the terms of the supervision made by RAR to the stations performing the periodical technical inspection under the franchising contract as per the Ministry of Transport's Decision no. 756/2002.

According to Government Decision no. 625 regarding the organisation and functioning of Romanian Road Transport Authority (RRA), RRA is an independent, technical specialised body for road transport designated to ensure the following:

- technical inspection of road vehicles and trailers;
- fulfilment of the road transport operation conditions;
- inspection and control regarding the application of internal and international provisions for road safety;
- application of the technical norms and specific provisions for road transport.

The Romanian Naval Authority was created in 2002 (Government Decision no 1133/2002) through the reorganisation of the Inspectorate for Civil Navigation and the Romanian Register of Shipping. RNA has as main activities the survey of the ships traffic in safety conditions, pollution prevention and response co-ordination, ships registry and seafarers certification, the control of compliance of the internal regulations in the field of shipping with the international agreements and conventions to which Romania is a part as well. The Romanian Naval Authority performed in 2001 a Wide Area Network between its Headquarters and Zonal Harbour Masters.

The Directive 95/18/EC amended by the Directive 2001/13/CE of the European Council, on licensing of the railway undertakings, stipulates at Art. 3 the obligation of each Member State to designate a body responsible for issuing licences and for carrying out the obligations imposed by the Directive. In that context, the AFER was established in 1998 on the basis of the Government Ordinance no. 95/1998 and the Government Decision no. 626/1998. AFER is a specialised technical body of the Ministry of Public Works, Transport and Housing, ensuring mainly the state inspection and the register specific activity, the domestic suppliers of products and services in the railway field, the examination and certificates granting.

The Directorate of Civil Aviation (DAvC), is a public organisation included in the Ministry of Public Works, Transport and Housing. Its main activities are: investigations on site of the aviation accidents/incidents (40/years) and inspections and evaluations of the air operators/airports (50/years).

Since December 2000, the Romanian Civil Aeronautic Authority (RCAA) is an independent body, a full Joint Aviation Authority (JAA) member and it is its main concern to assure that all international safety regulations, practices and standards are observed within the operation of the Romanian airports. The RCAA is not only a regulatory body, but also in charge of providing the operational safety and balancing its standards with the economical development requirements.

The necessity for the administrative capacity improvement become more and more important in view of the accession to the European Union in 2007 which will imply the implementation of the *acquis communautaire*, including the procedures for the management of the Cohesion Funds.

3.2 Linked activities:

- RO9503-01-04 "Technical Assistance to the European Integration Unit within the Ministry of Transport", project finalised in May 1999. Under this project, the main orientations for the EU integration policy in the transport sector were defined.
- Multi - Country Transport Programme 98-0297.00: Road Safety Study. A result of this project is the identification of ten short-medium term measures to be implemented in order to improve road safety in

Romania. Sub-projects n°2 and 3 are direct follow up of the multi-country road safety project, aiming at implementing some of the main recommendations.

- Multi – Country Transport Programme 98-0605 Vocational Training Centres in Road Transport. Under this project, one vocational training centre in the road transport sector has been selected and strengthened in each beneficiary country: training of trainers, development of curricula, provision of equipment.
- RO0006.15 "Road Worthiness Enforcement" - will enable the Romanian Register of Road Vehicles (RAR) to efficiently enforce the EC Directives (&&/143, 88/449, 91/328, 92/54, 92/55, 94/28, 96/96) related to road – worthiness control of vehicles performed by RAR.
- Transport Master Plan
- RO0107.12 "Improvement of maritime and inland waterway safety and Institution Building in the field of maritime administration" will strengthen the administrative capacity of maritime authorities and prepare them to implement the forthcoming acquis;
- RO0107.13 "Improvement of railway safety by modernisation of the Romanian Railway Testing Centre (AFER)" - ensure that the testing and checks in the Railway sector are performed with a high level of reliability and are complied with the conditions imposed by domestic and international regulations.

3.3 Results:

A. Improved efficiency of the institutions

- Improved working methods, in order to allow the ministry to face the consequences of the EU integration of Romania in the field of transports. Slight changes in the existing organisational chart of the ministry may be envisaged. The ministry will be prepared to have:
 - efficient implementation of the acquis communautaire in the transport sector
 - Opening the transport market, ensuring fair competition;
 - EU regulations regarding environment, safety, employment and working conditions;
 - EU Procurement rules;
 - Monitoring of actual implementation of the acquis;
 - Elaboration of implementation strategies for the newly developed acquis;
 - Grant the ministry with an EU administrative culture, including a better reactive capacity to participate to EU negotiations;
 - Coherent communication and filing systems within the ministry;
 - efficient planning, management and implementation of infrastructure programs within fixed time schedules and financial frameworks:
 - Identification of priorities based on reliable data and statistics;
 - Planning, assessment of financial resources;
 - Project management, procurement procedures;

- ♦ Implementation control and ex post evaluation.
- Improved information of the public
 - Information of the citizens regarding the transport policy in general;
 - Modernized relation with the public concerning administrative procedures;
 - Improved reception of the public in administrative buildings.
- Action plan for the implementation of the twinning recommendations.

B. A training policy developed throughout the ministry

- A short and medium term training policy for the Ministry, to be considered by all directorates and related bodies as a full component of their strategy;
- Training Action Plans for the bodies under ministry authority;
- Identified financial means to carry out the training policy;
- Defined organisational measures and means to implement the corresponding policy
- A training control and evaluation scheme, with relevant procedures;
- A set of documents in computerised format, including PPT presentations, as training kits to inform the concerned administrations and enforce the new policy;
- A group of trained officials within the ministry;

3.4 Activities:

The twinning will intervene in the following fields:

A. Improve the efficiency of the institutions

- Identification of the main issues regarding the needs for improvement; review the roles, functions and responsibilities of the administrative structures in charge of the implementation of the transport acquis. Identify overlapping and gaps as well as solutions.
- In co-ordination with directorates and specialised institutions under the Ministry, propose a set of practical measures to improve the working methods and, when necessary, the organisation, in particular to achieve the following tasks:
 - Develop a monitoring system regarding the efficiency of the institutions and the effectiveness of the acquis implementation, as measure of administrative capacity
 - Implementation of EU regulations, enforcement and efficient control
 - Ensuring fair competition in the transport market
 - Reliable data collection and statistics
 - Investment planning and programming
 - Program implementation and project management
 - Modernisation of infrastructure operating processes, improvement of transport safety and security

- Improving the efficiency of infrastructure maintenance schemes
- Development of the co-ordination mechanisms within the Ministry and drafting of relevant procedures,
- Ex post evaluation
- Coherent communication and filing systems within the ministry
- Organising discussions, workshops, with the directorates within the ministry on various subjects as follows:
- Transport and environment legal aspects
- Public procurement regulations
- Project management
- PPP schemes in financing and implementation of infrastructure projects
- Public consultation procedures
- EU institutions
- Elaborate a set of documents in computerised format, including Power Point Techniques (PPT) presentations, as training kits to facilitate the enforcement of the measures.

B. Developing a training policy throughout the ministry

- Training Needs Assessment at the level of MPWTH:
- Assess the existing training system managed by the Human Resources Directorate and other directorates;
- Assess the training needs, taking into consideration the staff expectations, the management level requirements; the requirements linked with the implementation of the *acquis*,
- Training needs assessment for the institutions under the MPWTH authority responsible for the implementation of the *acquis communautaire*;
- Propose a relevant organisation of the training activity;
- Under the responsibility of each directorate and related bodies
- Identifying a co-ordinating unit, with a power of authority,
- Describing the corresponding organisation of the Human Resources Directorate in the field of training and propose measures for its further development
- Development of a training strategy for short and medium terms, Training Action Plan and curriculums for issues like:
- EU transport policy;
- preparing transport projects for international funding;
- economic evaluation of transport projects;
- financing transport infrastructure;
- EU transport legislation;
- transport policy and co-ordination;
- transport of hazardous goods;
- environmental impact assessment of transport projects;
- foreign language for transport professionals;
- contract compliance and performance monitoring for Public Private Partnership (PPP) Project and;
- Basic tasks, as computing, letter and report writing, filing, archiving;
- Public Relations, information and reception of the public;
- Duties and actions of the Ministry;

- EU institutions and main regulations, introducing an European administrative culture;
- other issues could be proposed by the consultant, as they come up from the training needs assessment;
- Development of the Training Action Plans for the institutions implementing the *acquis communautaire* for the transport sector;
- Identify practical and financial means to implement the training policy;
- Elaborate a control and evaluation scheme, with relevant procedures;
- Elaborate a set of documents in computerised format, including PPT presentations, as training kits to inform the concerned administrations and enforce the new policy;
- In the framework of a human resources management policy, organise training for individual promotion;
- Organise, as relevant, seminars, workshops, study tours for the subjects identified in the Training Action Plan;
- Precise the respective functions and roles of the different directorates and related bodies as far as the implementation of the training policy is concerned, and in particular propose the designation of the leading directorate in that respect;
- Ensure the relevancy and coherence of the different directorates regarding training actions.

Profile of the PAA

Two Pre-Accession Advisors will assist the Ministry during 12 months.

The two PAAs for the two twinning component "Improve the efficiency of the institutions" and "Developing a training policy throughout the ministry" will be senior civil (servants) or equivalent staff with strong experience within a Transport Authority at the national level and practical knowledge of the *acquis communautaire* in the field of transport in general. The PAAs will act as coach to his local counterparts to reach the goals of the twinning project. The PAA for the "Improve the efficiency of the institutions" component will be considered the Leader of the Twinning Covenant. They will, under the direction of the Project Managers, use the support of short or medium term expertise when necessary. At the beginning of the twinning period, a group of advisors within the Ministry will be identified and trained, with the mission to follow the implementation of the twinning and ensure the transfer of its conclusions.

Requirements:

- Minimum 7 years of experience in the transport field;
- Detailed knowledge of the good practice/*acquis communautaire* in the above-mentioned field;
- Proven ability to communicate with seniors decision-makers in the public sector and to get the cooperation of other institutions involved;
- Ability to manage a team of experts and co-ordinate multipurpose activities, to link with EU institutions and sector organisations;

- Proven ability to transfer know-how;
- Excellent command of English and/or French, as well as good knowledge of other EU languages;
- He must be available starting with December 2003.

Desired:

- Experience of working in a Central-Eastern European administrative environment;
- Good knowledge of the Romanian situation and Romanian administrative structures;
- Knowledge of the Romanian language will be appreciate.

Commitment:

The Romanian partner will provide:

- adequate human resources to implement the twinning projects together with the twinning partner;
- all the facilities which are necessary for the smooth implementation of the twinning (office, computer, printer, telephone, access to internet);
- funds to cover any travel costs of the Romanian authorities in the context of training or seminars, if any.

4. Institutional Framework

The beneficiary of the sub-project 4 will be the directorate within the MPWTH and the institutions under MPWTH's authority.

5. Detailed Budget

EURO

	Phase Support		Total Phase (=I+IB)	National Cofinancing	IFI	TOTAL
	Investment Support	Institution Building				
Twinning	-	1,500,000	1,500,000	-	-	1,500,000
Total	-	1,500,000	1,500,000	-	-	1,500,000

6. Implementation Arrangements

6.1 Implementing Agency

The Central Finance and Contracts Unit (CFCU) will be the Implementing Agency and as such be responsible for all procedural aspects of the tendering process, contracting matters and financial management (including payments) of the project activities.

Contact:

Central Finance and Contracts Unit (CFCU)

Director (PAO): Mrs. Jeana Buzduga

Tel. +4021 3019302

Fax. ++4021 210 64 65/210 83 48
Address: 6-8 Magheru Blvd., sector 1, Bucharest

6.2 Twinning

The General Directorate of Foreign Financial Affairs will be responsible for monitoring the technical implementation.

Contact:

General Directorate of Foreign Financial Affairs

General Director: Mrs. Liliiana Barna

Tel. ++4021 222.20.70

Fax: ++4021 222.20.70

Address: Ministry of Public Works, Transport and Housing, 38 Dinicu Golescu Blvd, sector 1, Bucharest

The main beneficiary will be:

Contact:

General Directorate for Human Resources

General Director: Mrs. Marcela Nae

Telephone: +40 1224.88.01

Address: Ministry of Public Works, Transport and Housing, 38 Dinicu Golescu Blvd., sector 1, Bucharest,

Other beneficiaries: other directorate of MPWTH and the institutions implementing the acquis communautaire in the transport field (RAR, ARR, AFER, DAvC, AACR, RNA)

7 Implementation Schedule

7.1 Start of tendering/call for proposals: September 2003

7.2 Start of project activity: December 2003

7.3 Project Completion: November 2004

8 Conditionality and sequencing

Full commitment and participation of the senior management of the Ministry of Public Works, Transport and Housing, which will provide the necessary resources to effectively operate, and will be fully involved in the activities.



Jumelage RO/01/IB-TR-03

**Ministère des Transports, de la Construction et du
Tourisme de la Roumanie**

**Ministère français de l'Équipement, des Transports, du
Logement, du Tourisme et de la Mer**

**"DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE ADMINISTRATIVE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DU
TOURISME DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS"**

**Proposition française
05 septembre 2003**

Le Ministère des Transports, de la Construction et du Tourisme (MTCT) de la Roumanie a proposé aux Etats membres un projet de jumelage RO 2001 / 1B / TR 03 dont l'objet est :

« de renforcer la capacité administrative du MTCT et des organismes qui lui sont rattachés à mettre en œuvre les exigences de l'acquis communautaire dans le domaine des transports ».

L' objectif général de ce jumelage est d'apporter une assistance administrative au Ministère, à ses Directions générales ainsi qu'aux différents organismes roumains spécialisés placés sous son autorité, pour en renforcer l'organisation interne, leur permettre de se préparer à participer aux différentes phases des travaux communautaires et d'assurer la mise en oeuvre des législations et réglementations internes et internationales transposant l'acquis communautaire que ces institutions auront pour charge de faire appliquer sur le territoire roumain .

Le MTCT attend du jumelage deux résultats principaux, qui découlent de cet objectif :

1°- une efficacité accrue des services de l'administration (directions générales du Ministère et organismes spécialisés) chargés de développer la capacité interne du MTCT à faire face aux exigences de l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne dans le domaine des transports, impliquant notamment :

- une mise en œuvre efficiente de l'acquis communautaire applicable aux différentes activités relevant du secteur des transports,
- une aptitude renforcée à conduire la planification, la programmation , l'organisation et la mise en œuvre des programmes d'infrastructures de transport dans les délais et les cadres financiers déterminés, suivant les normes communautaires,
- le développement de l' information des citoyens, l'amélioration et la simplification des relations entre l'administration et ses usagers et un meilleur accès du public aux services.

2°- la définition d'une politique globale de formation des personnels du MTCT et des organismes spécialisés qui lui sont rattachés ayant pour objet la constitution des structures et des instruments de pilotage, de gestion et d'évaluation permettant d'améliorer les compétences individuelles et collectives nécessaires à l'exercice des missions des agents, de capitaliser les connaissances acquises, de mieux diffuser les processus de réforme engagés et de renforcer de la sorte l'efficacité des services et la capacité d'adaptation de l'ensemble du Ministère aux changements qu'impliquera l'adhésion à l'UE.

Le Ministère français de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer fait part de sa manifestation d'intérêt pour répondre à la proposition de jumelage faite par le Ministère des Transports, de la Construction et du Tourisme de la Roumanie et en accepte les conditions d'exécution (soutenance du projet le 15

septembre, signature de la Convention de jumelage fin novembre ; début du jumelage le 1^{er} décembre 2003, fin du jumelage le 30 novembre 2004).

OBJET ET CONCEPTION GENERALE DE LA PROPOSITION FRANCAISE.

1° conception générale.

La proposition française a été élaborée en procédant au regroupement des différents objectifs particuliers rappelés dans la fiche de projet et vise à organiser les tâches définies dans le jumelage en plusieurs ensembles cohérents.

Chacun d'entre eux est conçu pour correspondre aux besoins d'un groupe d'institutions bénéficiaires clairement identifiées (directions générales, organismes spécialisés placés sous l'autorité du Ministre, opérateurs) et directement concernées par des actions précises à développer.

Les actions proposées dans le cadre du jumelage ont été regroupées à cette fin en trois composantes principales :

renforcement de la capacité administrative du MTCT dans le domaine des transports et de la mise en œuvre de la politique commune des transports de l'Union européenne.

renforcement de la capacité administrative du MTCT en vue de le préparer à la conduite d'une politique active de développement de projets d'infrastructures de transport de qualité, et dont les composantes modales seront pleinement intégrées au réseau transeuropéen des transports et susceptibles de bénéficier du soutien financier communautaire.

mise en place des instruments de pilotage et de conduite d'une politique de formation professionnelle, visant à développer les compétences professionnelles individuelles et collectives des agents du MTCT et des organismes placés sous son autorité, dans une triple perspective de conduite des politiques publiques dont le MTCT a la responsabilité, d'adaptation de ses tâches à la nouvelle dimension européenne et de modernisation de l'action de l'administration.

Le projet prendra naturellement en compte les adaptations apportées dernièrement par l'arrêté gouvernemental n° 740 du 3 juillet 2003 à l'organisation et au fonctionnement du MTCT.

Il s'appuiera par ailleurs sur les orientations plus générales qui ont été notamment établies :

- par le Plan d'action stratégique approuvé par le Gouvernement roumain le 28 mars 2002 en vue de l'amélioration des systèmes créés pour la gestion des fonds non remboursables accordés par l'UE à la Roumanie

- par le Comité gouvernemental pour la réforme de l'administration publique le 15 juillet 2003 pour restructurer les procédures de travail, améliorer la gestion des ressources humaines, améliorer la qualité du service public et développer le système informationnel et de communication.

L'accent sera notamment mis, dans la mise en œuvre de chacune des trois composantes du jumelage, sur l'adaptation de ces orientations générales aux besoins spécifiques du MTCT, avec la présentation de propositions visant à en assurer une application adéquate.

Une attention particulière sera apportée, dans la mise en œuvre du jumelage, au développement des instruments de communication et d'information du Ministère. Des actions et des propositions spécifiques seront prévues dans le cadre de chacune des composantes du jumelage pour développer les fonctions d'accueil, de renseignement et d'information, améliorer la capacité d'écoute des usagers et des citoyens, faciliter les relations entre l'Administration et les usagers et organiser la diffusion de l'information auprès des usagers et du public.

La proposition française sera enfin naturellement coordonnée avec les activités des autres jumelages en cours (transport routier) ou sur le point de commencer (transport maritime et transport fluvial) en vue de renforcer les synergies et d'éviter tout double emploi.

2° - propositions détaillées.

2.1- le renforcement de la capacité administrative du MTCT dans le domaine des transports.

La transposition juridique de l'acquis communautaire dans la réglementation roumaine ayant pour l'essentiel été réalisée et le chapitre 9 « transports » de la négociation devant en principe être provisoirement clos avant la fin de l'année 2003, l'accent sera mis prioritairement :

sur l'appui à fournir pour renforcer et compléter les processus législatifs ou réglementaires d'incorporation de l'acquis communautaire engagés par les différentes directions générales sectorielles, dans leur domaines respectifs ;

Les besoins spécifiques et les interventions à conduire auprès des directions générales sectorielles seront identifiées dans le cadre d'évaluations ou d'audits à conduire avec les directeurs généraux dans la phase d'élaboration de la Convention de jumelage et complétés si nécessaire, dans les 2 premiers mois du jumelage.

L'accent sera porté plus particulièrement sur des secteurs ou des thèmes qui n'ont pas bénéficié à ce jour de jumelages.

sur les mesures administratives et techniques de mise en œuvre et de suivi des dispositions adoptées par les autorités roumaines et notamment l'établissement des méthodologies qui sera nécessaire à leur application ;

sur le renforcement des compétences professionnelles des agents nécessaires à la mise en œuvre de l'acquis et sur l'acquisition par ceux-ci de la culture administrative européenne nécessaire à la conduite de leurs missions;

sur les adaptations des structures organisationnelles et des procédures de travail qui pourraient être requises soit à l'intérieur des Directions générales ou des organismes spécialisés responsables de l'application des politiques de leurs secteurs, soit entre les uns et les autres ;

sur le renforcement de la coordination interne au sein du MTCT, nécessaire dans la perspective de l'adhésion pour assurer efficacement le suivi d'ensemble et la cohérence des dossiers communautaires impliquant le MTCT et organiser sa capacité à préparer, dans le cadre interministériel défini par le Gouvernement, les positions roumaines à présenter auprès des institutions européennes. La structuration de cette coordination devra notamment conduire à préciser :

- le rôle et les fonctions des Directions générales sectorielles qui ont, sous l'autorité du Ministre et dans le respect des orientations et arbitrages intervenus au plan interministériel, la responsabilité de la préparation, puis du suivi et de la mise en œuvre des règlements et directives communautaires entrant dans leurs domaines de compétences ;
- le rôle et les fonctions de la Direction générale de l'Intégration européenne et des relations internationales, qui a pour vocation d'organiser le suivi d'ensemble et la coordination des activités communautaires au sein du MTCT et qui devra à cette fin développer une organisation transversale permettant notamment d'assurer :
 - le tri et l'affectation entre les DG des flux d'informations européens parvenant au Ministère,
 - la gestion des échéances vis à vis des structures interministérielles et des institutions communautaires,
 - la représentation du MTCT dans les structures interministérielles, en relation avec les DG sectorielles
 - la coordination des travaux de préparation des Conseils européens des Ministres des Transports (finalisation du dossier du Ministre) et des travaux préparatoires s'y rapportant (suivi des travaux du Groupe Transport du Conseil et du Coreper, contacts ministériels bilatéraux,)
 - la préparation des positions du MTCT lorsqu'un dossier communautaire implique simultanément plusieurs DG.

sur le développement d'une politique de communication du Ministère visant à sensibiliser l'ensemble de ses personnels, les organismes spécialisés placés sous l'autorité du Ministre, ainsi que les différents opérateurs et acteurs socio-professionnels et les citoyens aux enjeux représentés par la mise en œuvre de la politique commune des transports par la Roumanie.

Les bénéficiaires principaux des Actions regroupées sous cette rubrique seront :

- les Directions générales sectorielles directement concernées par l'introduction et la mise en œuvre des politiques modales de transport,
- la Direction Générale de l'intégration européenne et des relations internationales qui a la responsabilité de l'animation, de la coordination et de suivi d'ensemble des politiques européennes impliquant le MTCT ,
- ainsi que les organismes techniques spécialisés placés sous l'autorité du Ministre et qui assurent, chacun pour ce qui le concerne, la mise en œuvre de la politique des transports en Roumanie.

La focalisation des Actions du jumelage sur les transports devra cependant éviter de laisser à l'écart des processus les autres directions générales du MTCT , dans la mesure notamment où elles auront également à incorporer l'acquis communautaire dans leurs activités et être associées à sa mise en œuvre dans différents domaines (règles applicables en matière de marchés publics, politique des aides, politique de la concurrence , etc...).

L'expérience acquise par le METLTM qui est en France à la fois Ministère chef de file en matière de politique des transports et partie importante à la concertation interministérielle conduisant à la définition de la position nationale dans d'autres politiques européennes transversales ou sectorielles, pourra faire l'objet de transferts de connaissances et de pratiques.

La politique de communication destinée à accompagner le processus de renforcement de la capacité administrative du MTCT devra de son côté s'appuyer sur l'établissement d'un plan ministériel à mettre en place sous l'égide de la Direction générale des relations avec les mass-media.

2.2 - le renforcement de la capacité administrative, technique et financière en matière de développement des infrastructures de transport.

La mise en place d'un réseau multimodal et performant d'infrastructures de transport est un des paramètres majeurs de la stratégie de développement économique et d'intégration de la Roumanie au marché intérieur de l'Union européenne.

Le développement des infrastructures de transport prioritaires, dans le cadre d'une stratégie cohérente des choix d'infrastructure implique la mobilisation de financements intérieurs importants, l'attribution de financements internationaux sous la forme de prêts des institutions financières internationales ainsi que de partenariats public-privé et enfin du soutien de l'Union européenne.

La disposition d'une planification stratégique équilibrée des infrastructures de transport et l'établissement de projets d'infrastructures de qualité constituent à cet égard un enjeu majeur pour le développement de la politique des transports roumaine.

Le MTCT, qui est l'un des Départements ministériels qui, sous la coordination du Ministère des Finances, responsable de la gestion générale et de la coordination, est aujourd'hui impliqué, à hauteur d'environ 50% des subventions disponibles, dans la gestion et la mise en œuvre des programmes ISPA. Il joue dès à présent un rôle important dans cette gestion, mais doit aussi se préparer à l'exercer dans le cadre des règles communautaires qui s'appliqueront à compter de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne .

La création récente, au sein du MTCT, d'une Autorité de mise en œuvre des projets d'infrastructures de transport appelés à être financés par le Fonds de Cohésion, qu'il est prévu de mettre en place à partir du 4^{ème} trimestre 2003 et durant l'année 2004, constitue dans cette perspective une décision importante qui contribuera aux évolutions requises.

Elle doit être mise à profit pour engager un renforcement significatif de la capacité administrative, technique et financière des directions du MTCT et des organismes spécialisés

relevant du Ministère qui concourent à la mise en œuvre de cette politique. Ceci nécessitera de poursuivre l'organisation et le développement de compétences:

- techniques,
- d'analyses économiques et financières
- administratives et juridiques
- de communication et de concertation .

Il sera également tenu compte, dans cette composante, de la perspective de l'intervention du Fonds de cohésion à compter de l'accès de la Roumanie à l'UE et des exigences qui imposeront de créer au préalable¹ un système lui permettant de se conformer aux réglementations communautaires organisant la gestion de ce Fonds et notamment à l'obligation pour les organismes compétents des Etats bénéficiaires du Fonds de cohésion de mettre en place un système de gestion plus étendu que celui mis en place pour les projets ISPA, durant la période de la préadhésion .

Le projet de jumelage sera conçu de manière à renforcer les capacités administratives, économiques, techniques et de communication des différentes entités compétentes relevant du MTCT dans les domaines principaux suivants :

- planification stratégique des transports et cohérence des choix d'infrastructures
- conception de projets et évaluation économique et financière
- processus de conduite des projets
- programmation,
- processus de conduite des projets,
- contrôle
- monitoring et évaluation.

Il sera organisé à partir des 3 modules suivants

renforcement de la capacité des entités relevant du MTCT à assurer leurs missions respectives et leurs responsabilités en conformité avec les exigences de l'UE

- évaluation de la définition et de l'organisation actuelle des responsabilités et des tâches des diverses directions générales et des organismes techniques spécialisés relevant du MTCT ainsi que de leurs unités impliquées et de leurs inter-relations
- propositions de scénarios visant à rationaliser l'organisation actuelle, prenant en compte le contexte institutionnel roumain et notamment :

- la distribution des responsabilités entre le Ministère des Finances, responsable de la gestion d'ensemble et de la coordination des fonds communautaires et le MTCT, responsable de l'élaboration des stratégies de développement de l'infrastructure des transports
- la répartition des tâches entre les directions générales et entre celle-ci et les organismes techniques spécialisées
- ainsi que la mise en œuvre du système EDIS,

¹ si possible en anticipant cette démarche aux projets ISPA sous certaines conditions (cf. règlement CE n° 1266/99)

- assistance au renforcement des unités, définition des profils de poste, aide au recrutement si nécessaire
- en lien avec la composante n° 3 (formation), préparation d'un programme de formation pour les responsables et les agents des unités du ministère et des organismes techniques spécialisés sur les différents thèmes figurant ci-dessous , sous forme de séminaires, d'ateliers et de formations en Roumanie et/ou en France

développement de la maîtrise des différentes procédures intervenant dans la conduite des projets d'infrastructure

- assistance au développement des procédures d'instruction des dossiers pouvant bénéficier de fonds communautaires, définition de la piste d'audit ,concernant l'éligibilité, la sélection, l'engagement, le contrôle et le paiement
- aide à la préparation de manuels de procédures ,décrivant l'ensemble du cycle des diverses étapes d'un dossier : préparation, constitution, présentation, instruction et évaluation)
- aide à la mise en oeuvre des procédures spécifiques aux exigences communautaires en termes de marchés publics.

Ce second module visera plus particulièrement à préparer le MTCT et les organismes spécialisés placés sous son autorité à appliquer, dans le domaine de ses attributions et sous le contrôle général mené par le Ministère des Finances aux règles spécifiques relatives au contrôle financier applicables aux Fonds structurels et au Fonds de Cohésion.

Il sera mené en étroite concertation avec les travaux menés dans ce domaine pour mettre en oeuvre l'acquis communautaire dans le cadre des jumelages actuellement en cours au Ministère des Finances.

organisation du processus d'évaluation et de mise en œuvre des projets dans les cadres financiers définis par l'UE :

- collecte des données et mise au point d'un système d'information économique et statistique comportant des volets physiques (connaissance de l'état de l'infrastructure), économiques (trafics, coûts d'exploitation des véhicules, coûts des temps, sécurité, comptes économiques du transport) et financiers (coûts standart, coûts d'entretien et de maintenance etc...)
- assistance à la révision de la stratégie relative aux transports et actualisation du schéma national des infrastructures de transport et des cohérences intermodales dans une perspective de planification stratégique des transports et de développement durable de l'économie.
- appui à l'identification des projets conformes à la stratégie et organisation des liens entre le schéma national des infrastructures de transport, les financements et les différents projets identifiés à réaliser
- programmation budgétaire et financière
- assistance méthodologique en matière d'études d'identification de faisabilité, d'évaluation, d'analyse économique et financière des projets
- aide au montage des dossiers techniques et administratifs des projets

d'infrastructures retenus

- aide à la définition des enquêtes publiques préalables, de la concertation avec le public et application des directives environnementales, notamment études d'impact environnemental et directives de protection des habitats
- aide au montage de projets dans un cadre de partenariat public privé.

La proposition française concernant cette composante, qui nécessitera un suivi important et une coordination étroite du phasage des actions à entreprendre, serait, si la Partie roumaine agrée ce point de vue, de désigner un troisième conseiller pré-adhésion ayant l'expérience de la gestion de projets pour responsable de cette composante.

Cette solution présente pour les directions générales plus particulièrement intéressées par cette composante, d'avoir au sein du jumelage un correspondant permanent du profil requis ci-dessus ; elle est également plus avantageuse pour le jumelage, car un conseiller pré-adhésion présent sur la durée du jumelage a un coût moindre que des experts qui auraient à intervenir de manière importante mais non continue au cours du jumelage.

Elle comportera parallèlement la mise en place d'un groupe structuré d'experts de haut niveau responsables du développement du projet sur les principaux thèmes à traiter dans les 3 modules de cette composante ,

- Etat général des lieux et organisation générale du management de la stratégie de développement des projets d'infrastructure de transport : Jean BERTHIER, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, ancien Directeur des Routes au METLTM.

- Evaluation économique, financière et environnementale des projets : Jean Pierre TAROUX et Jean-Claude METAYER.

Jean-Pierre TAROUX est membre du Conseil Général des Ponts et Chaussées. Il a participé à de nombreuses évaluations économique et financière de projets d'infrastructure en France et à l'étranger

Jean-Claude METAYER est le responsable du bureau Prospective, modélisation et évaluation, du Service des Etudes et Statistiques du Ministère.

- Développement des projets d'infrastructures routières : Jean BERTHIER

- Développement des projets d'infrastructure ferroviaire : Michel CARRIER ; Jacques DEMOULIN :

Michel CARRIER est Ingénieur Général des Ponts et Chaussées. Il a occupé des fonctions de direction à la SNCF et a participé à de nombreuses évaluations de projets d'infrastructures ferroviaires. Il a dernièrement assisté les autorités lituaniennes dans la mise en œuvre des directives européennes du « paquet ferroviaire.

Jacques DEMOULIN est membre du Conseil Général. Il a occupé des fonctions de direction la SNCF et à Réseau Ferré de France où il a été conseiller du Président. Il a participé à de très nombreux travaux d'évaluation des projets d'infrastructures de transport ferroviaire en France ainsi que dans les projets transfrontaliers (traversées alpines)

- Développement des projets d'infrastructures portuaires : André GRAILLOT

André GRAILLOT est Ingénieur Général des Ponts et Chaussées. Il a mené récemment de nombreuses missions relatives aux RTE et au développement de projets de transport . Il était avant de rejoindre le CGPC Directeur Général du Port Autome du Havre et responsable du management de l'opération Port 2000.

- Programmation des projets d'infrastructures aériennes : Christian FOILLARD.

Christian FOILLARD est Ingénieur Général de l'Aviation Civile et de la Météorologie. Il a conduit de très nombreuses missions d'assistance technique à l'étranger, y compris en Roumanie

- Application des règles des marchés publics de travaux, de services et de fournitures et des règles applicables aux secteurs « exclus » (transports) : Louis PINATELLE ; Gérard HANUS ;

Louis PINATELLE est Ingénieur Général des Ponts et Chaussées . Avant de rejoindre le Conseil Général des Ponts et Chaussées, il était en fonction à la Commission Centrale des Marchés au Ministère des Finances, organisme chargé de la coordination et du contrôle des marchés publics en France.

Gérard HANUS est Ingénieur Général des Ponts et Chaussées. Il a occupé des fonctions de Direction dans différents organismes publics et privés et a une connaissance approfondie de la passation des marchés publics et des concessions dans le secteur des transports .

- Mise en œuvre de la politique de développement régional de l'Union européenne (Fonds structurels et Fonds de Cohésion) : Patrick FAUCHEUR ; François RENVOISE.

Patrick FAUCHEUR est en fonction au METLTM. Il a été en poste à la DATAR (administration responsable de la coordination et de la gestion des Fonds structurels. Il est actuellement responsable de la gestion des réseaux transeuropéens de transport au METLMT.

François RENVOISE est actuellement Directeur-adjoint de la Direction départementale des Hauts de Seine. Il a récemment participé comme expert au jumelage franco-roumain conduit avec le Ministère des Finances sur la mise en place du Fonds de cohésion.

- Mesures à prendre pour assurer la conformité des projets aux exigences environnementales requises (expert de haut niveau à proposer).

- Mise en place de Partenariats public-privé : Alain FAYARD

Alain FAYARD est Inspecteur Général de l'Equipement au Conseil Général des Ponts et Chaussées . Il est chargé de mission « international » auprès du Directeur des Routes du METLTM. Il a participé à de nombreux travaux sur les PPP avec la Commission européenne, la BEI, la BERD et la Banque Mondiale.

Les principaux bénéficiaires des activités de jumelage relevant de cette composante devraient être la Direction générale des Relations financières extérieures, la Direction Générale des Investissements et des Concessions, la Direction générale de la Stratégie et l'Autorité de mise en œuvre des projets d'infrastructures de transport financés par le Fonds de Cohésion, et ainsi que les départements compétents aux niveaux centraux et régionaux des organismes spécialisés placés sous l'autorité du Ministre, responsables de la maîtrise d'œuvre des projets

d'infrastructures de transport (notamment Administration Nationale des Routes –AND- et Chemin de Fer Roumain -CFR) et désignés comme Agences de mise en œuvre.

3° - la mise en place des instruments de pilotage et de conduite d'une politique de formation professionnelle.

Au-delà des formations particulières organisées dans le cadre des Actions développées par les jumelages sectoriels, le développement de la capacité administrative du MTCT et des organismes spécialisés placés sous l'Autorité du Ministre repose sur la mise en place d'une organisation administrative pérenne de la formation initiale et continue des agents du Ministère, intégrée dans une politique de gestion des ressources humaines fondée sur l'amélioration globale de l'organisation et des méthodes de travail du Ministère.

Cette politique devrait définir les dispositions à mettre en œuvre pour détecter et répondre aux besoins de compétences du MTCT pour l'exercice de ses missions, tout en recherchant une convergence avec leurs aspirations individuelles d'ordre professionnel et privé. Elle s'organise à partir de quatre volets : le recrutement, l'organisation du travail, la construction des carrières et la formation professionnelle.

Le développement d'une politique interne de formation des agents du Ministère et des implantations centrales et territoriales (« judets ») des organismes techniques spécialisés est à cet égard au cœur de la démarche de modernisation et d'adaptation du Ministère aux exigences de l'adhésion.

Sa mise en œuvre implique une démarche systématique de détection des besoins de formation et l'élaboration d'une offre de formation, à partir d'une analyse des situations existantes à conduire en amont comme en aval du système de formation.

Le développement de cette composante du jumelage, qui bénéficiera de l'appui d'un Conseiller pré-adhésion et d'un pool d'experts de moyen et court terme spécialisés dans l'organisation administrative sera conçu à partir des démarches suivantes :

Diagnostic d'amont et évaluation de la gestion des ressources humaines et de la constitution des compétences au sein du MTCT et des organismes spécialisés relevant de celui-ci.

Evaluation du système de formation existant

Analyse du système institutionnel, des processus et du rôle des acteurs clés en ce qui concerne :

- les modalités de recensement des écarts entre les compétences requises pour mettre en œuvre les orientations stratégiques ou les projets du MTCT et les compétences disponibles,
- les acteurs (commanditaires, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, organismes de formation, formateurs)
- la réponse formation,
- les instruments de pilotage.

Le partage des rôles et l'articulation des missions entre la direction des ressources humaines et les autres directions opérationnelles est un des points clés de l'analyse à conduire.

Confrontation des constats opérés et des orientations stratégiques à faire prévaloir, dans une perspective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en fonction des besoins et des missions des différentes entités concernées, en vue d'identifier :

- les activités et compétences collectives induites par ces missions
- les moyens nécessaires, en termes de compétences individuelles requises pour y faire face.

Construction d'une démarche stratégique de formation autour de 3 volets :

1- Modes d'évaluation des besoins en formation : il s'agira de proposer des processus qui permettent de définir les compétences requises pour la réalisation du MTCT, de constater les compétences disponibles et par conséquent d'identifier les écarts susceptibles d'être réduits par la formation

2- Organisation et pilotage du système de formation : il s'agira de proposer des solutions sur :

- l'identification, la définition des responsabilités des différents acteurs du processus de formation et la clarification de leurs relations
- les outils de pilotage (plan de formation par exemple), de commande (projet de formation, cahier des charges) et d'évaluation,
- l'estimation des moyens humains, matériels et financiers à mettre en oeuvre

3- Le diagnostic découlant de l'analyse des points précédents doit permettre :

- d'établir un bilan du système existant et d'en caractériser les forces et les faiblesses
- de proposer une structure de pilotage du système de formation au sein du MTCT répartissant les attributions correspondantes entre la DRH et les autres directions et intégrant la formation dans une optique de développement des compétences.

Etablissement d'instruments permanents d'évaluation et de contrôle

Il s'agira ici d'imaginer un dispositif pour suivre la réalisation du projet stratégique, mesurer les résultats et constater les impacts. Ce travail nécessitera donc la définition préalable d'indicateurs de résultats mesurables et des critères de réussite.

L'évaluation doit notamment porter sur la cohérence des actions conduites par les différentes structures mises en place.

Les principaux bénéficiaires de ce groupe de tâches devraient être :

- la Direction générale des Ressources humaines, à qui il revient d'assurer la définition de cette politique et de ses moyens, ainsi que la coordination et le suivi des actions de formation spécialisées menées à l'intérieur du MTCT
- en liaison avec les directions générales horizontales ou sectorielles auxquelles il incombe de conduire ou de faire conduire les actions de formation relevant de leur domaine de compétence et de s'assurer que les organismes spécialisés relevant de leur champ de compétences développent des politiques de formation adéquate de leurs personnels.

RESSOURCES ET MOYENS MIS EN PLACE PAR LE MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER POUR LE JUMELAGE.

Du côté de l'Etat membre, le Ministère français de l'Equipement, des Transports, du Logement du Tourisme et de la Mer assure la responsabilité d'ensemble du jumelage.

LE CHEF DE PROJET

Le chef de projet proposé au Ministère des Travaux Publics, des Transports, du Logement du Tourisme et de la Mer est M. Pierre DEBEUSSCHER, Inspecteur Général de l'Equipement et coordonnateur de la sous-section « Europe » au Conseil Général des Ponts et Chaussées, .

M. DEBEUSSCHER est le Directeur de projet du jumelage sur la sécurité des transports routiers (RO 2001 / B / TR 01) conclu entre le Ministère français de l'Equipement, des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer et le Ministère roumain des Transports, de la Construction et du Tourisme, qui a débuté en mai 2002 et qui se terminera en novembre 2003.

Il a été Chef du Service des Transports Routiers à la Direction des Transports Terrestres, après avoir été Conseiller pour les transports à la Représentation Permanente de la France auprès de la Communauté Européenne.

Depuis qu'il est membre du Conseil Général des Ponts et Chaussées, il a animé de nombreux travaux dans les domaines des politiques communautaires relevant du Ministère (politique commune des transports et élargissement ; politique de développement régional ; marchés, concessions et délégations de service public...). Il a eu également plusieurs années durant la responsabilité de l'inspection générale spécialisée des services territoriaux du Ministère dans le domaine des transports terrestres.

Il a une expérience approfondie de l'assistance technique aux pays candidats à l'adhésion dans le domaine des transports. Celle-ci a été acquise à l'occasion de nombreuses missions effectuées comme expert court et moyen terme dans

ces pays, dont la Roumanie (1995-1996) ainsi que dans le cadre du Programme PHARE Transport multicountries (1997-1998).

Il a aussi dernièrement participé dans le cadre de l'Accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc, à la préparation du Programme d'appui budgétaire aux transports.

LES CONSEILLERS PRE-ADHESION.

Les conseillers pré-adhésion proposé au Ministère des Transports, de la Construction et du Tourisme, pour séjourner pendant toute la durée du jumelage à Bucarest comme experts long terme sont :

- M. Jean-Robert VAUX, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat est le Conseiller préadhésion du jumelage sur la sécurité des transports routiers (RO 2001 / B / TR 01) conclu entre le Ministère français de l'Equipement, des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer et le Ministère roumain des Transports, de la Construction et du Tourisme, qui a débuté en mai 2002 et qui se terminera en novembre 2003.

Il était précédemment en poste à l'Ambassade de France au Maroc, à Rabat, en tant que conseiller pour la coopération bilatérale en matière d'infrastructures de transports.

Au cours d'une carrière qui s'est déroulée dans différents fonctions relevant du Ministère de l'Equipement des Transports et du Logement tant en France qu'à l'international, M. VAUX a notamment dirigé le service Transport (environ 40 agents administratifs et contrôleurs) de la Direction Régionale de l'Equipement RHONE-ALPES, une des plus importantes circonscriptions territoriales du Ministère, sous l'autorité directe du Directeur Régional de l'Equipement. Il a eu dans cette fonction, à mettre en œuvre et appliquer dans cette région la législation et la réglementation nationale et internationale des transports routiers et à assurer son contrôle.

Il a également mené différentes missions d'assistance technique relevant des domaines du transport et des infrastructures dans différents pays candidats à l'adhésion, dont la Roumanie, dans la CEI ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique, soit en tant que Conseiller technique auprès du Ministre chargé de ce secteur, soit en tant qu'expert court ou moyen terme dans le cadre de programmes d'assistance internationaux à ces pays.

Son expérience professionnelle lui donne une connaissance générale du sujet et la capacité de coordonner et de gérer des projets complexes.

- Monsieur Patrice EYRAUD, Attaché principal d'administration, conseiller pré-adhésion pour l'organisation, la formation et la qualité des ressources humaines, est actuellement chargé de mission pour les pays d'Europe centrale

et orientale à la mission Europe-Equipement (EUREQ) de la direction des affaires économiques et internationales.

Il était précédemment chargé de mission à la Direction du Personnel, des Services et de la Modernisation où il a été amené à travailler étroitement auprès des directions d'administration centrale afin de les assister sur la conception et la mise en œuvre de leurs orientations nationales de formation et de leurs démarches d'élaboration de référentiels de compétences individuelles et collectives.

En tant qu'adjoint au chef de bureau de la formation, il a piloté avec le réseau formation des centres interrégionaux de formation professionnelle et écoles du ministère, un certain nombre de chantiers pluriannuels de qualification lourde de personnels (inspecteurs, contrôleurs des transports, subdivisionnaires territoriaux et maritimes, etc...) et mené des évaluations de formations initiales (ingénieurs des ITPE, Architectes-urbanistes de l'Etat, etc...).

Il a auparavant, au sein du ministère, occupé également des postes en services déconcentrés, notamment en direction régionale sur l'animation des politiques de l'habitat, et en direction départementale comme responsable de formation, chargé de communication et conseiller à la modernisation du service.

Il a également œuvré au SETRA (services d'études des routes et autoroutes) dans le réseau technique et scientifique en tant que chargé de promouvoir l'activité du service sous l'angle communication, démarche qualité, marketing et écoute client.

Il s'est forgé dans un domaine extra-professionnel une bonne connaissance des pays d'Europe centrale et orientale et notamment de la Roumanie où il se rend très régulièrement.

LES EXPERTISES A COURT OU MOYEN TERME.

Les experts à court terme à engager par le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement seront mobilisés, suivant les thèmes à traiter :

- auprès du Conseil Général des Ponts et Chaussées,
- auprès des principales Directions d'administration centrale concernées par le jumelage :
 - Direction des Affaires Economiques et internationales et notamment la Mission EUREQ chargée de la coordination des questions européennes au sein du METLT,
 - Direction du Personnel et de la Modernisation des services et notamment ses entités chargées du recrutement et de la formation des personnels du Ministère

- Direction des transports terrestres et notamment ses sous-directions chargées des transports routiers de marchandises d'une part, des transports ferroviaires, des transports par voies navigables, des transports collectifs de personnes et du travail et des affaires sociales d'autre part ainsi que la mission chargée des transports de matières dangereuses ;
- Direction des routes dont les experts interviendront en particulier dans le cadre de la composante n° 2 du jumelage consacrée à la gestion des projets d'infrastructure.
- Direction de la circulation et de la sécurité routière notamment ses sous-directions chargées respectivement de la réglementation technique des véhicules et de la formation du conducteur,
- Direction générale de l'aviation civile
- Direction des transports maritimes, des ports maritimes et du littoral et Direction des Affaires maritimes et des Gens de mer

- auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Equipement, des transports, du Logement du Tourisme et de la Mer (services Transport de Directions Régionales de l'Equipement chargés de la mise en œuvre territorialisée de la politique des transports et de l'application des réglementations correspondantes par les entreprises ou personnels assujettis dans la région)
- auprès du réseau des établissements scientifiques et techniques chargés de la formation initiale et continue des personnels du Ministère de l'Equipement, des transports, du Logement du Tourisme et de la Mer (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Ecole Nationale des Travaux publics de l'Etat, Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques)
- auprès d'Administrations homologues d'autres Etats membres qui bénéficient des financements du Fonds de cohésion.
- auprès d'organismes publics ou privés chargés de missions de mise en œuvre des politiques poursuivies dans le champ des transports, des infrastructures et de la sécurité.

APPUI LOGISTIQUE ET GESTION DU JUMELAGE.

L'appui logistique et la gestion financière du jumelage sera assurée par un organisme mandaté, l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Equipement et de l'Environnement pour le Développement (ISTED) qui est une association à but non lucratif de droit français.

L'ISTED a reçu l'habilitation de la Commission européenne pour assurer la gestion technique, matérielle et financière des jumelages.

Elle assure la gestion des différentes conventions de jumelage signées par le METLTM (Pologne : transports routiers ; Roumanie : sécurité des transports routiers, transports fluviaux ; Lithuanie : transports routiers, transports ferroviaires, aviation civile ; Malte : sécurité maritime).

L'EXPERIENCE DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER DANS L'ORGANISATION DE JUMELAGES.

Le Ministère français de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer dispose d'une expérience concrète dans l'organisation de jumelages dans le champ des transports :

- il a été retenu en 1999 par la Commission européenne pour conduire, en collaboration avec le Ministère Fédéral des Transports de l'Allemagne, un jumelage avec le Ministère des Transports et de l'Economie maritime de la Pologne.

Ce jumelage de 21 mois est en cours et a pris fin en octobre 2002. Son principal objectif est d'assister l'administration polonaise dans la mise en place et la formation d'un service de contrôle des transports routiers comptant à terme 200 agents.

- il a été retenu pour conduire un jumelage avec le Ministère des Transports et des Communications de la Lituanie, dans les domaines du transport routier, du transport ferroviaire et de l'aviation civile.

Ce jumelage , dont la durée est de 2 ans et le montant total de 2,3 millions d'euros, est en cours.

- il a été retenu pour conduire un jumelage avec les Autorités maritimes de Malte dans le domaine de la surveillance du trafic maritime.

Ce jumelage d'une durée de 12 mois et d'un montant de 520 000 euros, est en cours depuis décembre 2002.

1

Pierre DEBEUSSCHER
Jean-Robert VAUX
Patrice EYRAUD

Romanian Ministry of Transport, Construction and Tourism

French Ministry of Infrastructure, Transport, Housing, Tourism and the Sea.

  Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

Annexe n° 3

2

FRAMEWORK OF THE PRESENTATION

- ✓ Objectives & characteristics of the twinning
- ✓ The french concept and methodology
- ✓ The proposed expertises and resources
- ✓ Our commitment.

  Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

3

Twinning project RO / 2001 / 1B / TR 03

- ✓ A common work of 12 months
- ✓ On a large scope of issues involving a large number of MTCT DGs.

  Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

4

GENERAL PURPOSE OF THE TWINNING

Develop competencies in EU accession issues, in particular:

- ✓ Implement the "acquis communautaire" in the field of transport
- ✓ Prepare the MTCT to modernize planning and programming procedures, project management, operating and maintenance of transport infrastructures under EU standards.

Motivate and retain the best specialists from MTCT

Develop a citizen-oriented ministry

 Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

5

EXPECTED RESULTS

Two main expected results:

- ✓ Improved efficiency of MTCT-DGs, specialized bodies and institutions under the Ministry:
 - Efficient implementation and enforcement of « acquis » in the different fields of the EU transport policy
 - Development of aptitude to carry out planning, programming, organisation and implementation of transport infrastructures programmes
 - Increased information to citizens and better access to the ministry's services
- ✓ Definition of an overall training policy for MTCT and specialized bodies

 Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

6

THE FRENCH PARTNER

**THE MINISTRY OF INFRASTRUCTURE, TRANSPORT,
CONSTRUCTION ,TOURISM AND THE SEA**

- A large technical ministry with a large and solid experience of infrastructure planning at national, regional and local level
- Competent for transport infrastructure, implementation of the EU transport common policy as well as local utilities (water, and waste water, waste management...)
- Close links with the French delegation for territorial planning (DATAR) and the Ministry of Environment
- Member of ISPA Management Committee.

 Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

OUR GENERAL CONCEPT

Organizing the different tasks required by the twinning project by identifying :

- ✓ Three main components,
 - Implementation and enforcement of common transport policies
 - Development of the quality of transport infrastructure projects
 - Development of a vocational training policy

These components are connected with corresponding groups of clearly-identified recipients of MTCT and entities under the Ministry.



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



OUR APPROACH: 1st Component

- Objective : Building the MTCT's administrative capacity in the sectorial fields of the EU common transport policy:
- ✓ Support to the legal implementation of "acquis" by DGs on prioritized matters.
 - ✓ Development of administrative or technical methodologies required for implementation and enforcement of "acquis"
 - ✓ Building and strengthening of vocational skills amongst ministry staff
 - ✓ Adaptation of organizational structures and working practices into the Ministry
 - ✓ Development of a communication policy at Ministry's and DGs level



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



BENEFICIARIES OF THE 1st COMPONENT

- ✓ Transport Sectorial DGs and related specialized technical authorities and structures.
- ✓ DG European Integration and International Relations



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



10

OUR APPROACH: 2nd Component

Objective: Improvement of the administrative, technical and financial capacity-building in transport infrastructure development by:

- ✓ **Assistance to the management structures:**
 - Assessment of the state of play
 - Assistance to the change process and adaptation of the managing structures
- ✓ **Implementation of the procedures**
 - Assistance in the development of the procedures to be used
- ✓ **Organisation of the project implementation:**
 - Strategic transport planning
 - Design of projects, economic and financial evaluation
 - Project management
 - Planning
 - Control
 - Monitoring



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



11

BENEFICIARIES OF THE 2nd COMPONENT

- ✓ DG External financial relations
- ✓ DG Strategy
- ✓ DG Investment and concessions
- ✓ Authority for setting up transport infrastructure projects financed by Cohesion Fund
- ✓ DG Railways
- ✓ National Road Administration (AND), Romanian Railways (CFR), other bodies.



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



12

OUR APPROACH: 3rd Component

Objective: Building of a sustainable administrative organization for initial and continuous training of the ministry staff, by the development of management and monitoring instruments for a vocational training policy:

- ✓ Diagnosis and assessment of existing human resources and competencies
- ✓ Assessment of existing training systems
- ✓ Building of a strategic approach to training including:
 - Evaluation of training needs and offers
 - Organization of a training system into the Ministry, with DG Human Resources and other DGs and bodies
 - Evaluation and control instruments



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



13

BENEFICIARIES OF THE 3rd COMPONENT

- ✓ DG Human Resources
- ✓ Other DGs and specialized bodies under the Ministry

  Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

14

TIME SCHEDULE



  Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

15

OUR TWINNING EXPERIENCE

French experience (as a project manager) :

- ✓ Twinning 1999/PL/1B/TR/1 : French-German twinning on road transport with the Polish Ministry of Transport and Maritime Economy
- ✓ Twinning LT2001/1B/TR/01 : road transport (with Belgium as a junior partner), railways and civil aviation with the Lithuanian Ministry of Transport and Communication
- ✓ Twinning RO 2001/1B/TR/01 : French-Dutch twinning on road transport safety with the Romanian Ministry of Transport, Building and Tourism.
- ✓ Twinning MT 2002/: French twinning on the monitoring of maritime traffic with the Maritime Maltese Authority.

  Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09 

16

OUR TWINNING EXPERIENCE (2)

French experience (as a "junior" partner)

- ✓ Twinning 2002 RO/1B/TR/01 : German-French twinning on financial and safety aspects of EU legislation and policy in the field of inland waterway with the Romanian Ministry of Transport, Construction and Tourism.



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09

17

HUMAN RESOURCES AND ORGANIZATION (1)

The Core Team:

- ✓ The project leader: Pierre DEBEUSSCHER.
- ✓ Two pre-adhesion advisors (PAA): Jean-Robert VAUX.
Patrice EYRAUD
- ✓ And, if agreed by the Romanian Partner, a third PAA particularly involved on the development of the quality of the transport infrastructure projects.



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09

18

HUMAN RESOURCES AND ORGANISATION (2)

- ✓ Mobilization of the administrative « think tank » into METLTM:
 - High level senior expertise of CGPC members involved in the fields of the twinning
 - Members of the WG which was in charge of the recent French National Audit on the Transport Infrastructures
 - Members with modal and intermodal expertises
 - Members with management and training policies experience



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09

19

HUMAN RESOURCES AND ORGANISATION (3)

- ✓ Mobilization of operational experts from sectorial DGs, local services and bodies or agencies under the Ministry
- ✓ Support of the national network of specialized high schools and institutions (ENPC, ENTPE, CEDIP)
- ✓ Involvement of short term experts from other EU members.



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



20

HUMAN RESOURCES AND ORGANIZATION (4)

- ✓ A cohesive team, well acquainted with the whole accession issues
- ✓ Availability of the experts
 - Ability to start on required time
 - Adaptability to the needs of the project
- ✓ Coordination with the technical assistance programme and other ongoing twinnings .



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



21

A MANDATED BODY: ISTD

- ✓ A non profit organization - operator of the Ministry for technical cooperation projects.
- ✓ Accredited by the European Commission
- ✓ Currently involved in several twinnings in the transport sector.



Twinning project
RO/ 2001/ 1B/ TR 03
Bucharest, 2003-15-09



A FIRST COMMON CHALLENGE.

✓ A very short time:

- To organize twinning's actions with MTCT DGs recipients.
- To draft an ambitious Twinning Covenant
- To optimize the EU funding of the Covenant
- And to sign the Twinning Covenant before the 30th. of november 2003.

✓ A complete determination of the french team to end up at this objective.



Twinning project
RO/ 2001/ 18/ TR 03
Bucharest, 2003 -15-09



Annexe n° 3

EUROPEAN UNION
DELEGATION OF THE EUROPEAN COMMISSION IN ROMANIA
DELEGATIA COMISIEI EUROPENE IN ROMÂNIA

Pre-Accession Assistance

4894

Bucharest

25 -09- 2003

Ref.:
(Pre-accession assistance implementation building)

(coop4)swimmp2001_ib_projects\ib_2001\pr_03\ib_implement\choice fr and spain.doc)

Mr. Alejandro Huerta
Economic Consultancy Manager
Ministry of Public Works

Fax: +34 91 597 8521

Mr Pierre Debeusscher
Inspecteur Général de l'Équipement
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Fax: + 33 1 40 81 2394

Dear Sirs,

Partner selection for RO2001/IB/TR – 03 -**Improvement of Road Safety and Institutional Building in the Field of Transport**

Further to your proposals for the above project, the Romanian Ministry of Transport, Constructions and Tourism has selected Spain as lead partner and France as junior partner for the implementation of the project in the following structure:

- **French PAA for component A** - Improved efficiency of the institutions focusing on common transport policies within the EU
- **Spanish PAA for component B** - Improved efficiency of the institutions focusing on the policy of development of quality transport infrastructure projects
- **Spanish PAA for component C** – Training policy developed throughout the ministry

I note that this proposed structure of three PAAs is not specifically foreseen in the project file nor was it put forward in all proposals. As a result, it would require reflection as to the appropriateness of the profiles of the PAAs. In view of this and considering the time constraints and deadlines related to this project, we would very much appreciate receiving your reaction as to the proposed consortium and the allocation of components by Member States proposed by the Romanian beneficiary by 29 September 2003. The detailed structure

of the team, number of PAAs and respective responsibilities may of course be refined during the first covenanting session on the basis of a draft consortium agreement, previously prepared by your respective representatives.

The next step would then be to elaborate a joint work programme and budget (twinning covenant) in pursuit of the targeted result, defining the responsibilities of all partners involved (beneficiary, lead and partner Member State organisation).

To ensure the good quality and realism of the twinning covenant it is essential that the drafting is done jointly, in the beneficiary country. The EC Delegation, in co-operation with the Romanian beneficiary, is ready to organise a working session **on 1 October 2003 from 14:00 to 16:00, at the EC Delegation**, which you are invited to attend. Outside the formal programme, you should take advantage of your visit to work with the Romanian twinning partner on a bilateral basis. Please contact the Romanian beneficiary without delay for this purpose. We strongly recommend that, based on the guidelines attached, a **first draft be prepared prior to the meeting, as a basis for common work**. The main element in this phase should be the definition of the guaranteed results of the project and of its main components. We trust that partners would be able to produce this first draft based on their detailed project proposals.

I look forward to confirmation of your participation on the date proposed. (to Iuliana Chivulescu, ISPA team assistant (juliana.chivulescu@ec.eu.int, tel: +4021 203.54.71).

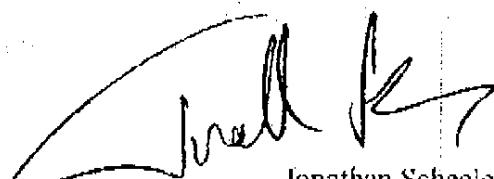
I would remind you that the timetable for this project is extremely tight, given the absolute deadline for endorsement of the twinning covenant by end November. In order to meet this, the following deadlines would need to be met:

Status of covenant	Deadline
First draft	1 October
Final draft received by EC Delegation	20 October
Final version sent to the Steering Committee	24 October
Decision of the Steering Committee	10 November
Four signed originals arrived in the ECD	17 November
Notification of endorsement	25 November

To facilitate the necessary travel, your organisation is entitled to charge to the budget of the twinning covenant certain costs that arise during its preparation. You will find details on the eligible costs in the annex 1.

The staff of this delegation, and in particular Tudor Radu, Task Manager for Transport, Jeni Ionita, Team Leader Infrastructure, as well as the Twinning team, is at your disposal for any further advice you may require.

Yours faithfully,



Jonathan Scheele

Head of Delegation

- Annexes:
1. Ceilings for preparation costs
 2. Guidelines for drafting twinning covenants

cc:

Mrs Liliana Barna, Director General, MICT, fax: 638.35.84
Ms Jeana Buzduga, Director, CFCU, fax: 210 8348
Ms Livia Stella, Samuel Meunier, DG ELARG, fax: +32 2 29 91666
Mr Alain Van Hamme, Ms Laia Pinos Mataro, Twinning Team HQ, fax: +32 2 2964712
Ms George Canton-Bacara, NCP France, fax: +33 1 4487 1645
Mr Antonio Sanchez Jara, NCP Spain, fax: +34 91 379 8307
Mr Jose Rubio de Urquiza, Embassy of Spain, fax: 230 7626
Mr Luc Roudie, Embassy of France, fax: 312.02.56
Ms Maria Crivincanu, Ministry of European Integration, fax: 336 8549



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement



Conseil Général des
Ponts et Chaussées



Pierre Debeusscher
Inspecteur général de
l'équipement

de la part de

Pierre DEBEUSSCHER
CGPC 4^{ème} section
tél.+33 1 40 81 24 23, fax +33 1 40 81 24 23
mél. pierre.debeusscher@equipement.gouv.fr

à l'attention de

Mr. Alejandro HUERTA,
Economic Consultancy Manager
fax + 34 91 597 85 21

nombre total de pages

La Défense, le vendredi 26 septembre
2003

objet : twinning Romania 2001/ IB
/TR 03

Dear colleague,

We received yesterday p.m. a letter from EU Delegation at Bucarest asking us for a reaction to a proposed spanish-french consortium, with Spain as lead partner and France as junior partner, for the implementation of the twinning project RO 2001 TR 03.

Our respective answers about this proposal should be given next monday, 29th of September.

We are today examining this proposal into the french Ministry of Public Works, Transport, Housing, Tourism and the Sea and we will immediately inform you on our final conclusion.

For this purpose, we need to be informed a.s.a.p on your twinning proposal . Indeed, you will receive our proposal hereby for your information. We need also more informations about your mandated body.

Directly related to the consortium, we are considering the proposed structure should be better balanced.

Pascal B
5 La Défense cedex
Phone :
081 24 23
Copie:
081 23 94

e.debeusscher@equipeme

It means, from our opinion and as a first step in our reflection, before to reply to the letter of EU delegation and to attend the meeting at 1st of October:

- Spanish project leader and French deputy project leader
- 50-50 participation on the Actions of the twinning (excluding standing expenses for project leading and PAAs) by involvement of French and Spanish short term experts in each of the 3 components.
- clear responsibilities of PAAs, under the twinning leadership, on their respective fields.
- the French mandated body will assure administrative and financial responsibilities for French experts.

Obviously, we have to refine these principles and I note that the first common task asked by the EU delegation is preparation of a common draft consortium agreement.

I also consider essential to obtain a clear commitment for an efficient management structure from the Romanian partner.

From my side, I would like be informed as soon as possible on your reaction to the EU proposal, in order to go further into finalization of our answer to the EU letter.

Best regards.

Pierre DEBEUSSCHER.

Annexe (by mail): French proposal RO 2001 TR 03

cc: M. Philippe Gratadour, Sous-directeur "Affaires internationales" à la Direction des Affaires économiques et internationales (METLTM)
M. Xavier CREPIN, Délégué général de l'ISTED



Annexe n° 6

ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement



Conseil Général des
Ponts et Chaussées

Pierre Debeusscher
Inspecteur général
de l'équipement

télécopie

de la part de

Pierre DEBEUSSCHER
CGPC 4^{ème} section
tél. 01 40 81 24 23, fax 01 40 81 23 94
mél. pierre.debeusscher @equipement.gouv.fr

à l'attention de

Mr. Jonathan SCHEELE
Chef de la Délégation de la Commission
européenne en Roumanie
BUCURESTI (Romania)
fax + 40 21 230 24 53

nombre total de pages

La Défense, le mardi 30 septembre 2003

objet : Partner selection for RO 2001 /
IB/ TR 03.
ref: EU delegation letter 4894 – 25 september 2003.

Monsieur l'Ambassadeur,

En réponse à votre lettre en date du 25 septembre 2003, j'ai l'honneur de vous faire part de la position du Ministère français de l'Equipement , des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

Le Ministère tient tout d'abord à réserver son point de vue définitif sur le contenu de la proposition roumaine d'association de la France et de l'Espagne, alors que n'ont pas été portés à sa connaissance jusqu'à ce jour les termes précis de la proposition faite par l'Espagne, ni les conditions dans lesquelles elle peut s'articuler avec ses propres propositions. Par ailleurs, aucune démarche visant à fusionner les deux propositions pour constituer un jumelage cohérent n'a pu jusqu'ici encore être engagée.

Il conviendra également d'examiner avec beaucoup d'attention comment les structures de jumelage à 2 ou 3 CPA proposées respectivement par l'Espagne et par la France et conçues pour fonctionner dans une direction de projet prise en charge par un seul Etat membre, pourront être adaptées à la situation de partenariat retenue par le bénéficiaire Roumain.

Le Ministère attache également un intérêt particulier à ce qu' indépendamment de la structure de jumelage une répartition équilibrée des interventions des experts français et espagnols ainsi que des financements soit convenue sur l'ensemble des actions à faire figurer dans les trois composantes couvertes par la convention de jumelage.

Pour autant que des solutions satisfaisantes puissent être apportées aux différents points soulevés ci-dessus, le Ministère affirme sa disponibilité de principe pour participer en tant que partenaire associé au jumelage RO 2001 / IB/ TR 03 rappelé ci-dessus, le Ministère espagnol du Fomento étant partenaire principal, et pour contribuer dans les délais requis à la préparation et à la signature de la convention de jumelage.

Les dispositions nécessaires ont été prises du côté français, dès réception de votre lettre, pour prendre tous les contacts nécessaires avec le chef de projet espagnol M. Alejandro HUERTA, et lui faire part des propositions françaises relatives aux bases d'organisation commune du jumelage. La discussion n'a toutefois pas pu être engagée immédiatement. Elle devrait toutefois commencer aujourd'hui même. J'estime que nous devrions être en mesure d'évaluer très rapidement et en tout état de cause avant la fin de la semaine, la faisabilité du montage décidé par le bénéficiaire Roumain et, une fois arrêtées les positions françaises et espagnoles, de vous faire connaître immédiatement la réponse française à votre courrier.

Je tenais par ailleurs à vous faire part de l'impossibilité pour moi de participer à une réunion à la Délégation européenne le mercredi 1^{er} octobre à 14 heures. Je devrai en effet être auditionné le même jour à Paris par une mission parlementaire et je ne peux malheureusement pas déplacer cette convocation. Je reste naturellement à votre disposition pour rechercher une nouvelle date de réunion à Bucarest dans les plus brefs délais : la date du 10 octobre qui vient d'être proposée par Mme IONITA me convient, mais je peux, compte tenu de l'échéancier d'établissement de la convention de jumelage, envisager toute date plus rapprochée dans la même semaine.

La partie française désire en effet tout particulièrement réduire les risques portant sur le raccourcissement des délais de préparation et de discussion de la convention, entre partenaires roumains, français et espagnols, au regard de la date butoir de fin novembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et de mon fidèle souvenir.

Pierre DEBEUSSCHER.

Copie : M. Philippe ETIENNE, Ambassadeur en Roumanie, Bucarest

M. Alejandro HUERTA, Dirección general de programmacion económica
Fomento, Madrid

Mme Liliana BARNA, Directrice Générale des Relations Financières Internationales
Ministère des Transports, de la Construction et du Tourisme, Bucarest.

M. Gaël VEYSSIERE, RP France Bruxelles

M. Richard FERRER, RP France Bruxelles

Mme George CANTON-BACARA, SGCI, Paris

M. Samuel MEUNIER, DG Elargissement, Commission européenne, Bruxelles

M. Philippe GRATADOUR, sous-directeur « Affaires internationales »

Direction des affaires économiques et internationales (METLT M).

**PROJET DE MESSAGE URGENT POUR LE SGCI
(Mme CANTON-BACARA)**

Prière de faire suivre à la RP pour remise très urgente à la Commission (DG I A)

Ref: Sélection des partenaires du jumelage R0 2001 TR 03
Lettre 4894 du 25.09.2003 de la Délégation de la Commission en Roumanie.

«

Le gouvernement roumain a décidé le 25 septembre 2003 de confier la réalisation du jumelage RO 2001 TR 03 sur le « renforcement de la capacité institutionnelle dans le domaine des transports » à au consortium composé de l'Espagne comme chef de projet et de la France comme partenaire associé.

Le Ministère français de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer a fait savoir dès le vendredi 26 septembre au Ministère espagnol du Fomento qu'il était disposé à répondre positivement à la proposition roumaine à la date indiquée par le courrier susvisé et qu'il lui demandait qu'un meilleur équilibre du jumelage soit mis au point dans les meilleurs délais entre les deux partenaires sélectionnés.

Cette position a été confirmée dans la lettre envoyée le 30 septembre à la Délégation de la Commission européenne à Bucarest, jointe en copie.

Le Ministère français ne dispose en revanche d'aucune information depuis le 25 septembre sur la position du Ministère espagnol du Fomento, qui n'a toujours pas , à sa connaissance, fait connaître s'il acceptait les termes de la sélection établie par les autorités roumaines, et qui n'a pas engagé jusqu'à présent la moindre discussion sur les contenus et la structure du jumelage avec le partenaire associé.

Cette attitude compromettant gravement la suite des travaux de préparation de la convention de jumelage et ne pouvant apparaître comme la manifestation d'une volonté de collaboration confiante entre Etats membres en vue d'assurer un fonctionnement efficace et harmonieux de ce jumelage, il m'apparaît indispensable que la Commission européenne :

- demande officiellement au Ministère espagnol du Fomento de lui faire connaître ses intentions de toute urgence,
- informe dans les plus brefs délais le Ministère roumain de l'Intégration européenne et celui des Transports, de la Construction et du Tourisme des difficultés surgies du fait de l'attitude dilatoire adoptée par le chef de projet désigné,
- et lui demande de toute urgence s'il entend confirmer les termes de sa décision du 25 septembre 2003.

SENT BY: EUROPEAN UNION

:20-10- 3 : 17:54 ; DEL: E.C. BUCHAREST-

Annexe n° 8
0033140812394:# 1 / 2



EUROPEAN UNION
DELEGATION OF THE EUROPEAN COMMISSION IN ROMANIA
DELEGAȚIA COMISIEI EUROPENE ÎN ROMÂNIA

Pre-Accession Assistance

5365

Bucharest,

20 -10- 2003

Ref:

(DPA-02/ RO0812394) bucharest

(compl)buessing2001 B preproj01/ib/2001 tr 03 (buessing/ buessing 03/10/2001)

Mr Pierre Debeusscher

Inspecteur Général de l'Equipement
Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement

Fax: + 33 1 40 81 2394

Dear Mr. Debeusscher,

Partner selection for RO2001/IB/TR – 03

Improvement of Road Safety and Institutional Building in the Field of Transport

Further to the meeting held on the 10th of October, which led to no agreement between the two partners initially chosen, the Romanian MTCT, after re-assessing the proposals, has decided to have Spain as sole partner. However they recommend French expertise to be used for component A of the project "Improvement efficiency of the institutions, focussing on the policy developing quality transport infrastructure projects".

We do hope in a fruitful cooperation between the two Member State teams.

Yours sincerely,

Jonathan Scheele

Head of Delegation

cc:

Mrs Liliana Barna, Director General, MTCT, fax: 638.35.84

Ms Jeana Buzduga, Director, CFCU, fax: 210 8348

Ms Livia Stella, Samuel Meunier, DG EALARG, fax: +32 2 29 91666

Mr Alain Van Hamme, Ms Laia Pinos Mataro, Twinning Team HQ, fax: +32 2 2964712

Ms George Canton-Bacara, NCP France, fax: +33 1 4487 1645

St. Jules Michelet 18-20, 70154 BUCHAREST

Telephone: switchboard (+40-21) 203.54.00, direct line 203.54.51, fax: 212.88.08

E-mail: delegation-romania@ec.europa.eu

Mr Antonio Sanchez Jara, NCP Spain, fax: +34 91 379 8307
Mr Jose Rubio de Urquiza, Embassy of Spain, fax: 230 7626
Mr Luc Roudie, Embassy of France, fax: 312.02.56
Ms Maria Crivineanu, Ministry of European Integration, fax: 336 8549

**conseil général
des Ponts
et Chaussées**

Secrétariat général
Bureau
Rapports
et Documentation
TOUR PASCAL B
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 68 12/ 45